



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de
SEINE ET MARNE

Arrondissement de
TORCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 MARS 2016

Le mardi 8 mars 2016 à 18h30, les Membres du CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqués en séance le 02 mars 2016, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur RABASTE, Maire.

Etaient présents :

M. Brice Rabaste, Mme Colette Boissot, M. Alain Mamou, M. Jacques Philippon, Mme Céline Netthavongs, Mme Audrey Duchesne, M. Benoît Breysse, M. François-Xavier Binvel, Mme Nicole Saunier, M. Christian Quantin, M. Guillaume Segala, M. Marcel Petit, Mme Gabrielle Marquez Garrido, Mme Martine Broyon, Mme Monique Sibani, M. Olivier Savin, Mme Marie-Claude Saulais, Mme Nathalie Dubois, M. Christian Couturier, M. Charles Aronica, M. Laurent Dilouya, Mme Angela Avond, M. Franck Billard, Mme Annie Ferri, M. Paul Athuil, Mme Lucia Pereira, Mme Béatrice Troussard, M. Jacky Hadji.

Ont remis pouvoir :

Mme Claudine Thomas à M. Alain Mamou, M. Pierre Barban à Mme Nicole Saunier, Mme Michèle Dengreville à Mme Colette Boissot, M. Philippe Maury à M. François-Xavier Binvel, M. Alain Senechal à M. Guillaume Segala, Mme Nathalie Le Nevanic à Mme Nathalie Dubois, M. Stéphane Bossy à M. Jacky Hadji, Mme Sylvia Guillaume à M. Christian Quantin, Mme Catherine Morio à M. Benoît Breysse, Mme Victoria Pavan à Mme Monique Sibani, Mme Lydie Autreux à M. Paul Athuil, Mme Isabelle Guilloteau à Mme Annie Ferri.

Absents :

M. Frank Mouly, M. Emeric Brehier, M. Alain Tapprest, Mme Cécile Goutmann, M. Mohammed Yenbou.

Secrétaire de séance : Mme Audrey Duchesne

COMPTE RENDU SOMMAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL A DECIDE :

1) OBJET : TRAVAUX - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES POUR L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE "PLACE DES MARTYRS DE CHATEAUBRIANT" (DIT CURIE 2)

Considérant que conformément à l'article 159 de la loi de finances pour 2016, l'Etat mobilise une enveloppe de 500 millions d'euros consacrés à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes.

Considérant que parmi les projets éligibles au titre de ce fonds figurent la réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de construction de logements et de la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Considérant que le projet de construction du nouveau groupe scolaire au centre ville est, à ce titre, éligible dès lors qu'il permettra d'accompagner la construction et la livraison des logements inscrits au programme local de l'habitat.

- De confirmer l'adoption de l'opération de construction du Groupe Scolaire "Place des Martyrs de Chateaubriant" (dit Curie2).

- D'approuver la demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement des communes pour l'opération de construction du groupe scolaire "Place des Martyrs de Chateaubriant" dans le cadre du développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements qui participera aux modalités de financement de l'opération pour la plus large part possible identifiée dans le plan de financement prévisionnel.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la demande de subvention et tout document y afférent.

(Unanimité des votants : 39 pour, 1 abstention(s))

2) OBJET : TRAVAUX - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES POUR L'OPÉRATION PILOTE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU GROUPE SCOLAIRE LES AULNES

Considérant que conformément à l'article 159 de la loi de finances pour 2016, l'Etat mobilise une enveloppe de 500 millions d'euros consacrés à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes.

Considérant que parmi les projets éligibles au titre de ce fonds figurent la réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de construction de logements et de la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Considérant que la Ville de Chelles souhaite présenter, dans le cadre de ce fonds exceptionnel, l'opération pilote de rénovation énergétique du groupe scolaire des Aulnes dont l'objectif est d'atteindre le niveau « BBC rénovation », de créer une classe supplémentaire mais surtout d'améliorer la performance du bâtiment pour les usagers.

- D'adopter l'opération pilote de rénovation énergétique du groupe scolaire Les Aulnes.
- D'approuver la demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement des communes pour l'opération pilote de rénovation énergétique du groupe scolaire Les Aulnes qui participera aux modalités de financement de l'opération pour la plus large part possible identifiée dans le plan de financement prévisionnel.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la demande de subvention et tout document y afférent.
(Unanimité)

3) OBJET : TRAVAUX - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES POUR LA MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE (PMR) DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS (AD'AP), DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS (PAVE) DE LA VILLE DE CHELLES

Considérant que conformément à l'article 159 de la loi de finances pour 2016, l'Etat mobilise une enveloppe de 500 millions d'euros consacrés à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes.

Considérant que parmi les projets éligibles au titre de ce fonds figurent la réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de construction de logements et de la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Considérant que la Ville de Chelles, au titre de la mise aux normes des équipements publics, souhaite présenter l'ensemble des opérations de mise en accessibilité de ses établissements recevant du public, en application de la loi n°2005-102 du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

- De confirmer l'adoption de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) et du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Aménagements des Espaces publics (PAVE).

- D'approuver la demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement des communes pour la mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) des équipements publics (Ad'AP), de la voirie et des espaces publics (PAVE) qui participera aux modalités de financement de l'opération pour la plus large part possible identifiée dans le plan de financement prévisionnel.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la demande de subvention et tout document y afférent.

(Unanimité)

4) OBJET : JEUNESSE - CRÉATION DES STAGES "DÉCOUVERTE JEUNESSE" ET PROPOSITION DE TARIFS

Considérant que le projet Chelles 2020 s'appuie sur une nouvelle dynamique des politiques culturelles, sportives et jeunesse, ayant pour ambition d'emmener plus de jeunes vers des pratiques culturelles et sportives.

Considérant que partant du constat qu'une partie des jeunes chellois est éloignée de ces pratiques, la ville souhaite mettre en place des « stages de découverte jeunesse » mêlant activités sportives et culturelles en direction de ce public.

- D'approuver la mise en place du dispositif des stages découverte Jeunesse.

- De fixer les tarifs d'inscription à 12€ pour une journée et 6€ pour la demi- journée.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes au dispositif.

- De dire que les recettes seront inscrites au budget de la commune.

(Majorité absolue des suffrages exprimés : 36 pour, 1 contre, 3 abstention(s))

La séance est levée à 19h30

Ce compte rendu est dressé conformément au décret n° 83.1025 du 28 novembre 1983 et à la circulaire préfectorale n° 84.44 du 23 novembre 1984 prise pour son application concernant les délais de recours en matière de décision individuelle.